

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 25 octobre 2018 à 20 h

Présents : Robert VIELFAURE, Juliette CONSTANTIN, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Marie LEMAIRE, Gilles PEREAU, Monique RIGOLET, Eliane TARALLO

Pouvoirs : Jacques ANATOLE à Robert VIELFAURE

Excusée : Mélanie FANGIER

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Délibération CDC rapports activités 2017

Ce rapport a été envoyé par mail à chaque membre du conseil, qui en a pris connaissance et l'approuve.

Voté à l'unanimité

2. Délibération : CDC modification statuts : éclairage public et périscolaire

Concernant l'éclairage public, la Communauté des Communes avait rendu aux communes la compétence investissement et conservé la compétence entretien.

M. Le Maire explique les intérêts qu'il y aurait à ce que la commune reprenne la compétence entretien : En déléguant l'entretien au SDE, la commune pourrait obtenir une subvention de 50 % pour des travaux d'économie d'énergie et un remboursement sur 6 ans pour tous travaux d'investissement.

Pour que la commune puisse déléguer au SDE, il faut que la Communauté de Communes rende la compétence aux communes.

Délibération pour que la CC rende cette compétence aux communes

Voté à l'unanimité

Périscolaire, modification du statut lié au « plan mercredi ».

Le Plan mercredi permet d'organiser le temps scolaire sur 4 jours et un accueil de loisirs de qualité durant la journée complète du mercredi.

Voté à l'unanimité

3. Délibération : extension réseau électrique Champblanc

Suite à la révision de la carte communale, deux zones avaient été ouvertes à la construction ; St Joffrès et Champblanc.

Pour Champblanc, il est nécessaire d'y amener les réseaux Electricité et France Télécom pour un coût de 13 438.50 € pour l'électricité, payable au SDE sur 10 ans, et 6 166.28 € pour Télécom, payable de suite.

Voté à l'unanimité

4. Délibération : taxe aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe locale perçue par la commune sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un permis de construire ou une déclaration préalable. La valeur de cette taxe est de 726 euros au m² (revue chaque année) avec 50 % d'abattement sur les premiers 100 m² pour une résidence principale, le taux peut varier de 1 à 5 %.

Elle n'existait pas à Rocher, M. le Maire propose d'en créer une, afin de percevoir une participation des propriétaires aux coûts d'aménagement (réseaux, voirie, ...).

Délibération pour fixer cette taxe à 1 % sur toute la commune, et à 5 % sur la zone extension de Champblanc (parcelles : 835, 836, 359, 1069 et 874). Les membres prennent connaissance de la liste des exonérations de cette taxe.

Voté à l'unanimité

5. Délibération : échange chemin rural

Les membres du conseil autorisent M. Le Maire à effectuer les démarches administratives et à payer les actes et frais de géomètre et notaire ou rédacteur pour cet échange avec le propriétaire du chemin rural en face de la salle polyvalente, ce qui permettra de rejoindre Perbost sans prendre la route.

Voté à l'unanimité

6. Délibération : loyers

Après le départ des précédents locataires, de nombreux travaux de rénovation ont été effectués dans les logements du Pontet et du Presbytère. Le montant du loyer a été augmenté : 350 € pour le Pontet et 450 euros pour le Presbytère.

Voté à l'unanimité

7. Délibération : fonds concours extension réseaux

Concernant Champblanc, le permis de construire ayant été accordé au propriétaire antérieurement à la mise en vigueur de la nouvelle taxe d'aménagement ; M.MAURIN (propriétaire) propose de verser une participation de 1500 euros pour la parcelle 1069.

Voté à l'unanimité

8. Délibération : subvention ACCA Rocher

Le Président de l'ACCA sollicite une subvention exceptionnelle de 200 euros, il appuie sa demande d'un compte précis de la comptabilité de l'association.

Voté à l'unanimité

9. Délibération : aide sortie scolaire

Lors d'une précédente délibération, les membres avaient voté pour une aide de 50 euros, accordée à toute famille qui en ferait la demande. Cette somme sera donc versée à une famille pour un voyage scolaire.

Une deuxième demande a été faite pour la prise en charge de la totalité du coût du voyage ; 375 euros. Compte tenu de la situation et de l'exceptionnalité de cette demande, cette aide est accordée.

Voté à l'unanimité

10. Délibération : régularisation dissolution du CCAS

Auparavant, la loi prévoyait que chaque commune devait disposer d'un CCAS quelle que soit sa taille. Cette obligation n'existe plus pour les communes de moins de 1 500 habitants. A Rocher, cette commission CCAS avait été dissoute en 1999, sans délibération.

Voté à l'unanimité

Communications et questions diverses

- Les travaux de construction de M. Rouvière commenceront le 15 novembre 2018, le portail devra être retiré pour le passage des engins et de grosses pierres seront déposées le long du passage pour délimiter la circulation de ces engins.
- Mr Le Maire demande la nomination de 2 personnes pour les commissions suivantes :
Commission SCOT (Aménagement territoire) : Guy IMBERT
Commission voie verte (vélo) : à voir
- La vente des terrains encore disponibles dans le lotissement, sera confiée à l'agence ORPI sans exclusivité
- Déviation de la traversée de Rocher du 29 au 30 octobre.
- Les dates des festivités de fin d'année ont été fixées : Repas : 2 décembre, Noël des enfants : 15 décembre, Vœux du maire : 4 ou 5 janvier (à définir).
- Rappel de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du comité d'animation rural : 30 novembre à 19 h à la salle polyvalente.